



quel recourt quand un droit de passage commun a été divisé

Par **fifi13**, le **16/05/2011** à **21:09**

bonsoir !

j'ai un soucis de passage commun avec mon voisin je vous explique

nous sommes tous deux propriétaires d'une parcelle avec pour mention tous droits indivis au passage commun sur numéro de parcelle X sauf que en regardant le plan cadastral et la réalité je m'aperçois que cette même parcelle les anciens propriétaires ont clôturé et mis un portail sans évidemment empêcher l'accès à mon voisin et sans faire de changement cadastral et notarié en questionnant le voisinage cette clôture date d'il y a au moins 50 ans !!! quel recours avons nous pour que nous soyons vraiment chez nous ! merci pour vos réponses

Par **Domil**, le **17/05/2011** à **11:42**

je ne comprends pas le problème

Par **fifi13**, le **17/05/2011** à **12:28**

bonjour domil le problème est que le passage commun de cette parcelle a été divisé par une clôture et un portail mais sur le cadastre la délimitation n'apparaît pas donc si nous voulons faire construire un garage sur cette portion de parcelle nous ne pouvons pas et si mon voisin veut me casser les pieds il peut faire enlever la clôture . donc j'aimerais que nous soyons bien seuls propriétaires de la partie qui a été divisée

Par **Domil**, le **17/05/2011** à **22:50**

Si le chemin est en indivision, vous ne pouvez pas construire dessus sans l'accord de tous les co-indivisaires que ce soit clôturé ou non.

Si le chemin en indivision sert au passage, même si l'indivision saute, le passage restera.

Je ne comprends pas ce que vous voulez.

Par **fifi13**, le **18/05/2011** à **08:58**

alors je vais essayer d'être un peu plus explicite

la parcelle n°100 je suis propriétaire avec mon voisin et celle si et un passage commun, sauf que elle est diviser par ma clôture et mon portail et quand je passe mon portail pour aller chez moi j'ai a peu près 80 mètres carré de cette même parcelle a l'intérieur de cette clôture donc ma première question est ce que les clôtures doivent apparaître sur le plan cadastrale ? est ce que mon voisin peut faire demander a enlever la clôture ? et comment faire pour que ce morceau de parcelles m'appartiennent parce moi je considère qu'il y a vis caché parce que quand nous avons acheter nous n'avons pas été informer que cette partite a l'intérieur de chez nous faisait parti du passage commun. merci pour vos réponses et votre patiente !